



GOUVERNEMENT
WALLON

PHILIPPE HENRY
VICE-PRÉSIDENT,
MINISTRE WALLON DU CLIMAT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ

Le 12 novembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLUS DE 50 MILLIONS POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS SCOLAIRES

576 établissements scolaires de Wallonie vont bénéficier d'une enveloppe de plus de 50 millions de subsides pour améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments.

Sur proposition du Ministre de l'Énergie, Philippe Henry, le Gouvernement de Wallonie a en effet adopté ce jeudi la liste définitive des dossiers retenus dans le cadre de l'appel à projets UREBA Exceptionnel.

Genèse de l'initiative

L'arrêté du Gouvernement wallon du 20 décembre 2018 organise l'octroi exceptionnel de subventions aux écoles pour la réalisation de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans leurs bâtiments.

Ce programme UREBA Exceptionnel PWI (Plan Wallon d'Investissement) a été organisé sous la forme d'un appel à projets, sur base de dossiers à la fois administratifs et techniques, l'objectif général étant de mettre en œuvre l'isolation et/ou la ventilation de leurs établissements afin de bénéficier d'une subvention de 75% à 80% des coûts des travaux éligibles au programme.

Les réponses à l'appel

L'administration a ainsi réceptionné pas moins de 708 dossiers de demandes, qui concernent pour la plupart plusieurs types de travaux éligibles qui s'additionnent :

- ± 52% des dossiers concernent des travaux d'isolation de toiture ;
- ± 33% des travaux d'isolation de façade ;
- ± 9% des travaux d'isolation de plancher ;
- ± 70% des remplacement de châssis ;
- ± 22% une installation de ventilation.

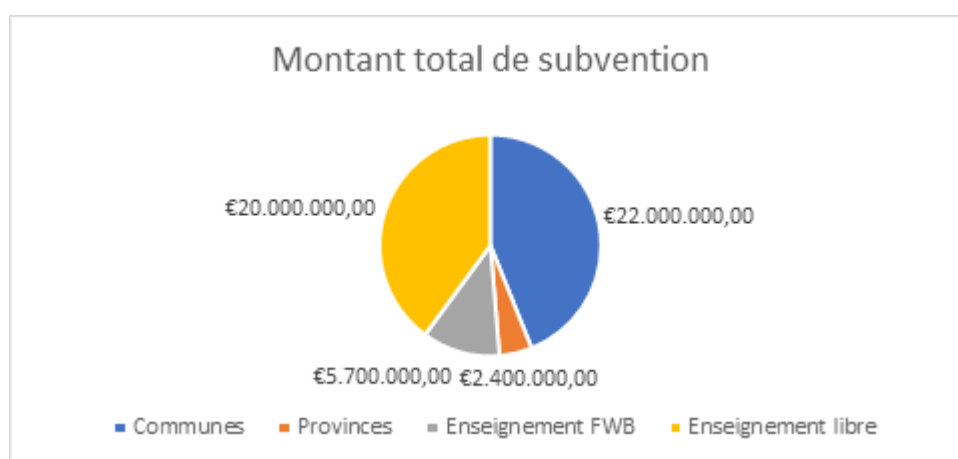
Un long travail de vérification des dossiers s'en est suivi : sur les 708 dossiers de départ, 619 ont été déclarés complets et donc aptes à participer à la sélection. Parmi eux, 576 dossiers ont satisfait aux conditions et ont été déclarés recevables, soit 93%, c'est un très bon cru !

Sur proposition du Ministre de l'Energie et du Climat, Philippe Henry, le Gouvernement de Wallonie a approuvé la liste définitive des bénéficiaires de subventions, soit les 576 établissements scolaires répondant à l'ensemble des conditions techniques.

Le montant total des subventions atteint plus de 50 millions€, soit 10 millions de plus que ce qui avait été prévu initialement pour cet appel à projet.

Elles représentent respectivement, pour les différents bénéficiaires, un montant de :

| Type de bénéficiaire | Montant total de subvention |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| Communes (323 dossiers) | 22.000.000 € |
| Provinces (18 dossiers) | 2.400.000 € |
| Enseignement FWB (25 dossiers) | 5.700.000 € |
| Enseignement libre (210 dossiers) | 20.000.000 € |



Quel critère décide de l'octroi de ces 75% ou 80% de subsides ?

La Wallonie est fort impliquée dans la Convention des Maires, initiative européenne qui rassemble les collectivités locales et régionales majoritairement européennes mais pas seulement. Leur point commun : elles sont désireuses de lutter contre le changement climatique et de mettre en œuvre des politiques énergétiques durables.

La Convention des Maires fonctionne sur la base de l'engagement volontaire des communes signataires. Aussi, lorsqu'une entité wallonne, signataire de la Convention soumet à UREBA Exceptionnel un dossier qui est accepté pour sa qualité technique, elle reçoit un subside supplémentaire de 5%.

Des effets rapides et visibles.

La volonté du Ministre Philippe Henry est aussi clairement de profiter de ce programme pour favoriser le soutien de l'économie dans le contexte de pandémie qui continue de nous affecter. Les bénéficiaires recevront une avance de 80% des subsides afin qu'ils puissent immédiatement entamer les procédures d'appels d'offres et lancer les travaux dans les meilleurs délais.

C'est donc à plusieurs niveaux que cette action sera profitable : pour les enseignants, les enfants et les étudiants bien sûr, ainsi que pour le secteur de la construction qui va pouvoir déployer tout son savoir-faire dans le domaine de la rénovation énergétique.

L'UREBA Exceptionnel contribue, par ailleurs, à atteindre l'objectif de rénovation de 2.500 bâtiments publics inscrit dans la Déclaration de Politique Régionale de la Wallonie.

Contacts :

Sandra Guily

Attachée de presse

Cabinet du Ministre Philippe Henry

0486 32 35 34